



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bureaux de poste

Question écrite n° 2539

### Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau fait part a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur de son inquietude concernant le devenir des services de La Poste. On observe dans trop de bureaux la diminution des heures d'ouverture. Certains d'entre eux sont transformes en simples guichets annexes ou en agences postales. Le receveur en titre est de plus en plus souvent remplace par du personnel contractuel et les brigades departementales subissent des baisses importantes d'effectifs. Cette baisse d'activite est particulierement inquietante dans nos petites communes ou la poste est un des points d'ancrage indispensable de la vie en milieu rural.

### Texte de la réponse

La Poste est particulierement concernee par le moratoire de six mois decide par le Premier ministre et suspendant la fermeture des services publics en zone rurale. Des directives ont ete donnees au president de La Poste afin que, durant cette periode, l'integralite des services offerts soit maintenue. Concretement, les suppressions ou transformations d'etablissements sont gelees et les horaires d'ouverture des bureaux sont conserves. Le service de la distribution postale doit etre garanti et ameliore sur l'ensemble du territoire. Les structures de dialogue mises en place dans le cadre de la reforme des PTT, commissions departementales de concertation postale et conseils postaux locaux, seront reactivées de facon a analyser, en etroite liaison avec les elus, l'evolution des services offerts en zone rurale. A cet egard, la mission devoluee a La Poste en matiere d'aménagement du territoire par la loi du 2 juillet 1990 ainsi que l'importance et la diffusion de son reseau de contact militent pour l'engagement d'une reflexion en profondeur sur la participation de La Poste a une optimisation et a une modernisation des services publics offerts en milieu rural en synergie avec l'ensemble des organismes concernes. Par ailleurs, dans tous les departements ou doit etre elabore un schema d'organisation et d'amelioration des services, la periode du moratoire doit etre mise a profit pour rechercher, dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat et les collectivites locales, des solutions innovantes et des experiences nouvelles de developpement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication. Dans ces departements, le reseau postal doit remplir une mission particuliere, et un plan d'action specifique est en cours de preparation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2539

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 juin 1993, page 1704

**Réponse publiée le** : 13 septembre 1993, page 2954